

Projet Politique et social 2017

BESOIN DE RECONNAISSANCE !



**TOUS!
MOBILISÉS!**



Avec la CFDT, changeons de modèle de société !

Le progrès social dépend de notre capacité à conquérir des droits nouveaux adaptés aux **aspirations des salariés et des citoyens**. L'esprit de **justice** doit être au cœur des réformes. La prise en compte des contraintes ne doit pas nous interdire d'agir pour **construire ensemble un avenir meilleur**.

Il n'y aurait plus d'argent pour le travail social, plus de moyens pour soutenir les plus fragiles et les plus précaires. Pourtant les riches sont de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres et ils sont de plus en plus tenus pour responsables de leur misère !

Cela suffit ! Nous refusons de nous résigner ! Nous venons défendre notre dignité et celle de ceux que nous devons accompagner !

Les femmes et les hommes qui se préoccupent de l'Avenir de l'Homme, refusent d'être pris pour des pommes !

Besoin de reconnaissance !

Avec nos salaires de misère, il nous faudrait juste apprendre à nous taire. Avec nos diplômes qu'ils prennent pour des torchons, il faudrait accepter toutes les régressions. Avec des moyens qu'ils ne pensent qu'à réduire, il faudrait apprendre à mieux souffrir.

Le **Travail social** n'est pas à vendre, encore moins à mettre à la poubelle ! Il pèse aujourd'hui 10 pour cent de l'emploi. Si **nous existons**, c'est parce que des personnes souffrent, sont exclues, vulnérables et qu'il est **indispensable** qu'elles puissent aspirer à un avenir meilleur.

Notre travail est aussi important que celui de l'armée, de la finance, de la sécurité intérieure, du commerce et de l'industrie...
Oui, notre travail a aussi le droit d'avoir un prix !

Avec la CFDT, je refuse de me résigner !

En 2017, tous les mercredis, de 18 à 19 h, vos délégués et représentants syndicaux assureront une permanence au local syndical pendant laquelle vous pourrez nous confier vos soucis professionnels et bénéficier d'un soutien moral, juridique et d'une réponse individualisée.

En 2017, tous les 3èmes mercredis de chaque mois, nous vous invitons à nous rejoindre au local syndical, de 19 h à 21 h, pour construire ensemble des réponses collectives à vos préoccupations quotidiennes. Nos revendications sont et seront uniquement les vôtres !

Venez nous faire part de vos attentes concernant vos augmentations de salaires, vos conditions de travail, le CE, vos souhaits de formation, votre projet de carrière . . .

Les travailleurs sociaux ont aussi des droits, des aspirations et besoin d'occasions pour exprimer leurs motivations.



Avec la CFDT, des services individualisés !

1. Une écoute et des actions **au plus proche de vos aspirations**.
2. **De la chaleur humaine** et des délégués qui se démènent pour **vous assister** face à votre employeur en cas de conflits ou de procédure de licenciement. **La force d'un syndicat à vos côtés !**
3. **Un conseil juridique par téléphone à la carte** : du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 13 heures, un conseiller vous répond.
4. **Une caisse de grève** pour soutenir financièrement les militants dans leurs engagements et luttes.
5. **Une assurance « vie professionnelle »** qui prend en charge les frais liés à la défense d'un adhérent mis en cause par un tiers (autre que son employeur) dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.
6. **Une information syndicale mensuelle** qui vous informe de l'évolution de notre société, du monde du travail, des préoccupations de notre secteur professionnel etc... grâce à **la revue mensuelle CFDT Magazine et CFDT Multiple (et la revue trimestrielle « cadres » pour les cadres)** que vous recevez dans votre boîte aux lettres, à votre domicile.
7. **Des formations et des conférences** sur le droit du travail et l'exercice des fonctions de représentant du personnel, membre du CHSCT, CE, Délégués Syndicaux etc...

Au Syndicat CFDT de Trappes, vient vérifier que la solidarité on sait aussi la cultiver !

Des revendications au plus près de préoccupations !

En 2017, nous espérons que les dirigeants de la Sauvegarde des Yvelines seront prêts à faire la preuve qu'ils se préoccupent réellement des conditions de travail de leurs salariés, qu'ils soutiennent la reconnaissance de nos métiers, qu'ils sont attentifs au développement de nos carrières, de nos compétences et prêts à engager le dialogue social que nous méritons !

Sans nous, pas d'accompagnement, jours et nuits, samedi et dimanche compris, des personnes qui nous sont confiées ! Sans nous, pas d'écoute, d'aides, de soutien auprès des usagers ! Sans nous, pas de compétences, d'innovations sociales et d'efficacité professionnelle mises en œuvre.

Nous aussi avons besoin que l'on nous écoute pour ne pas sombrer dans le doute !



1 - Douze Jours de congés supplémentaires par an pour enfants malades, oui ! Mais pour le conjoint et le parent malade aussi !

Pouvoir être disponible, en congés, lorsque son enfant est malade, c'est bien ! Mais quand un parent ou un conjoint est hospitalisé, cela ne mérite pas que l'on puisse être en congés pour être à son chevet ?

La CFDT demande que les salariés de l'ASEAAY puissent aussi bénéficier de congés pour conjoint et parent malade.

L'équité, c'est reconnaître que tous les membres d'une famille ont besoin d'être soutenus quand ils doivent faire face à des difficultés de santé.

2 - Déplacements équitables, tous les salariés assis à la même table

Pourquoi les salariés, qui se déplacent ou sont très souvent contraints de se déplacer en voiture pour venir au travail, n'auraient pas les mêmes aides financières par leur employeur que ceux qui prennent le RER ?

La CFDT réclame pour tous les salariés de l'ASEAAY : plus de justice ! Pour ceux qui viennent en voiture, nous refusons « les deux poids, deux mesures ! »

RER ou VOITURE, pour tous les salariés, un soutien financier mensuel de même nature !

3 - Encourageons l'innovation sociale !

Oui ! Les salariés de l'ASEAAY ont des idées pour inventer de nouvelles formes d'accompagnement des usagers ! Oui ! Ils ont des idées pour améliorer l'organisation et les conditions de leur travail ! Oui ! ils sont capables de construire et de mettre en œuvre de nouveaux projets. Encore faut-il leur donner les moyens et le temps nécessaire pour le faire !

Chaque année, permettons à 20 pour cent du personnel de consacrer 3 heures de son temps de travail hebdomadaire, pendant 3 mois, pour imaginer et concevoir un nouveau projet de service, d'accompagnement ou tout simplement de faire des propositions d'amélioration de l'organisation de leur travail.

Permettons leur, en dehors de toute intervention hiérarchique, avec les collègues de travail de leur choix, de constituer des groupes de 3 à 6 professionnels. Offrons-leur un espace de travail bien équipé pour réfléchir et écrire un document de 5 pages qui présentera les grandes lignes de leurs propositions.

Soumettons ces projets à l'avis des membres du conseil d'administration de notre association afin qu'ils sélectionnent certains d'entre eux.

Pour les projets retenus, donnons la possibilité à leurs initiateurs de poursuivre leur travail pendant 6 mois, toujours à raison de trois heures hebdomadaires afin qu'ils produisent un document de 30 pages qui définisse les fondements théoriques, les modalités organisationnelles, techniques et financières pour faire aboutir leurs idées.

Offrons à tous les participants, une prime annuelle de 300 euros pour récompenser et valoriser leur engagement professionnel à ce titre.

Un salarié motivé, c'est un salarié à qui l'on sait donner les moyens et l'envie de s'engager !

4 - Annulation de la clause d'exclusivité dans nos contrats de travail

Bon nombre d'entre nous ont des compétences diversifiées, certains sont même surdiplômés, mais ils gagnent mal leur vie.

Donnons à chaque salarié de l'ASEAAY le droit de compléter sa rémunération mensuelle en travaillant pour plusieurs employeurs ou d'être également dirigeant d'une microentreprise, sans dépasser la durée maximale hebdomadaire de travail prévue par la loi. Nous demandons donc la suppression de la clause d'exclusivité de tous les contrats de travail des salariés de l'ASEAAY.

Oui, il n'y a pas de honte, ni de mal, à vouloir bien gagner sa vie !

5 - Développons le covoiturage inter-associatif !

En partenariat avec une entreprise spécialisée et un site internet dédié, permettons à tous les salariés du secteur médico-social d'Ile de France d'utiliser le co-voiturage pour venir à leur travail et ainsi gagner des centaines d'euros par an en frais d'essence et d'entretien de leurs véhicules.

De nombreuses entreprises ont déjà relevé ce défi, pourquoi pas nous ?

Pour nous contacter



Baptiste GENTY

Délégué syndical CFDT

Tél: 06 69 52 71 26



Patrick MALARDE

Délégué syndical CFDT

Tél: 06 31 43 30 64